

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Huissiers de justice : la mise en garde du gouvernement

SUITE au récent incident enregistré au niveau de la Bicig, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a dirigé une importante réunion visant à réfléchir sur les mécanismes devant permettre aux huissiers de justice et aux agents des forces de l'ordre d'exécuter les décisions de justice, conformément à la loi. Une analyse de la situation et des propositions de solutions ont été faites afin d'éviter tout dérapage pouvant compromettre le climat des affaires.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon



La ministre Erlyne Antonela Ndembet-Damas et ses collègues au sortir de la réunion.

LA ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a présidé, mardi dernier, sur instructions de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, une importante réunion sur l'exécution forcée des décisions de justice et la sécurisation du climat des affaires dans notre pays. La réunion qui est

consécutives au récent incident enregistré au niveau de la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig), visait à réfléchir sur les mécanismes devant permettre aux huissiers de justice et aux agents des forces de l'ordre d'exécuter les décisions de justice. Conformément à la loi en

vigueur en République gabonaise. Au cours de cette réunion à laquelle prenaient part les ministres Michael Moussa Adamo (Défense nationale), Nicole Janine Roboty-Mbou (Économie et Relance), Hugues Mbadinga Madiya (Commerce, Petites et moyennes entreprises et Industrie) ainsi que le

procureur général, Romaine Makouza Vandakambano, le procureur de la République, André Patrick Roponat, une analyse de la situation et des propositions de solutions ont été faites. Le but étant de prévenir à l'avenir tout dérapage similaire à celui de la Bicig. Pour la ministre de la Justice, la sécurisation du climat des affaires est déterminante

pour la bonne marche de l'économie gabonaise. Et la recherche des solutions devrait être la priorité, au-delà des intérêts individuels. " Il est primordial que chacun prenne la mesure de la situation ", a insisté la membre du gouvernement. **PROPOSITIONS*** La garde des Sceaux a envisagé que des solutions pérennes soient trouvées et que " chacun prenne ses responsabilités, conformément à la loi ".

Au cours de cette réunion, un point spécifique concernant le métier d'huissier de Justice a été fait. Tout comme, il a été envisagé d'initier des réformes en vue de renforcer ce corps de métier. Et de préconiser l'instauration des formations conjointes auxquelles devraient prendre part les huissiers de justice, les forces de sécurité et de défense. Et ce, pour leur permettre de s'approprier les procédures devant faciliter le bon déroulement des opérations d'exécution des décisions de justice.

L'instauration des réunions pérennes entre les différentes parties pour trouver des solutions durables a également été préconisée. Ces réunions verront les acteurs du monde des affaires être impliqués, notamment le patronat et les syndicats de banques. De sorte, qu'ils soient édifiés sur les procédures judiciaires.

" La sécurisation de l'environnement des affaires, des clients et investisseurs intéressés par la destination Gabon est en totale contradiction avec la récente intervention des agents des forces de l'ordre en milieu bancaire. Le gouvernement réaffirme sa détermination à assainir l'environnement des affaires et à trouver des réponses durables devant permettre de prévenir ce type de désagrément ", a martelé Erlyne Antonela Ndembet-Damas.

Contrepoint

Bicig : indignation et sanctions à venir

MSM
Libreville/Gabon

LE président de la Chambre des huissiers du Gabon, Me Florent Mounquengui, a condamné fermement l'initiative de l'huissier de justice qui a exécuté récemment et de manière forcée une décision de justice au niveau de la Bicig. Il s'agit, selon lui, d'un dérapage

qui ne devrait pas se reproduire au Gabon. Il a tenu à rappeler que désormais, la Chambre nationale des huissiers de Justice va s'inscrire dans les missions de prévention bien que la sanction ne soit pas à exclure.

" Les dérapages observés s'inscrivent dans la violation de loi ", a-t-il relevé. À cet effet, il a tenu à rappeler que l'amélioration du dispositif

réglementaire de la profession d'huissier au Gabon, à l'examen au Parlement, devrait permettre de faire en sorte que les exécutions forcées des décisions de justice se fassent désormais conformément à la loi.

Pour sa part, le procureur général à la Cour d'appel, Romaine Makouza Vandakambano, a promis qu'elle veillerait à ce que l'exécution des décisions

de justice se fasse, précisément, conformément à la loi. Non sans envisager des sanctions individuelles à l'encontre des auteurs des troubles à la Bicig. " Le gouvernement tient à rappeler que le Gabon est un Etat de droit et que les investisseurs ne devraient pas s'inquiéter ", a insisté la ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou.